

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « NOËL PÉPITES »

Article 1 – Organisateur

La société Pépites, [adresse et SIRET : 12 VOIE LATERALE, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT, 78853453500026], organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours de Noël – Pépites ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (hors DOM-TOM), à l'exception des membres du personnel de l'organisateur et de leurs familles.

Les lots ne font l'objet d'aucune livraison : ils devront être retirés directement par les gagnants auprès du revendeur Pépites le plus proche de leur domicile ou de leur zone géographique.

Une seule participation par personne est autorisée. Le jeu concours est ouvert aux participations du 01/12/25 au 01/01/26.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

- S'abonner à la page officielle Pépites sur Facebook ou Instagram.
- Liker la publication du concours.
- Commenter la publication

Toute participation incomplète ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Article 4 – Dotations

3 palettes de 70 sacs de granulés Pépites sont mises en jeu (1 palette par gagnant).

Les lots ne peuvent être ni échangés ni remboursés.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 05 janvier 2026 parmi l'ensemble des participants respectant les conditions de participation. Les gagnants seront contactés en message privé.

Article 6 – Remise des lots

Chaque gagnant devra récupérer son lot auprès du revendeur Pépites le plus proche de son domicile (adresse communiquée après le tirage au sort).

Les frais de déplacement pour le retrait du lot restent à la charge du gagnant.

Article 7 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

La société Pépites ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique indépendant de sa volonté.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, compte Facebook/Instagram) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et ne seront pas conservées au-delà du tirage au sort.

Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10 – Clause de non-affiliation

Ce concours n'est ni géré, ni parrainé, ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.

Le règlement complet est disponible sur : pepites-pellets.fr